

#6 Escroqueries

Une **escroquerie** est une tromperie délictuelle consistant en l'obtention d'un bien ou la fourniture d'un service au moyen de l'usage d'un faux nom, d'une fausse qualité, de l'abus d'une qualité ou de manœuvres frauduleuses. Sont étudiées ici les escroqueries et infractions assimilées, portées à la connaissance de la police et de la gendarmerie et consignées dans une procédure judiciaire.

Dans la nomenclature en 107 postes de l' « état 4001 » commune à la police et à la gendarmerie (séries historiques suivies par le ministère de l'Intérieur, voir la partie *Sources et méthodes*), sept groupes d'infractions sont traditionnellement réunis dans la catégorie des « escroqueries et infractions assimilées » : les escroqueries et abus de confiance, les usages frauduleux de chèques et de cartes bancaires et différents types de faux (index 84 à 86 et 89 à 92).

Dans la présentation habituelle des statistiques de l'état 4001 (séries historiques suivies par le ministère de l'Intérieur), les unités de compte de ces 7 groupes d'infractions ne sont pas les mêmes : pour les escroqueries et les usages frauduleux de cartes bancaires, on compte les plaignants, pour les faux on compte les procédures, et pour les usages frauduleux de chèques on compte les chèques¹. Du fait de cette hétérogénéité d'approche, il est difficile de comparer les volumes de contentieux que représentent ces différentes familles, et plus encore de les additionner.

Une approche homogène de ce contentieux à travers la comptabilisation du nombre de victimes permet de régler ce problème et d'évaluer, globalement, l'ampleur du phénomène.

Le nombre de victimes de ce type d'infractions n'est disponible que depuis les dernières modernisations des systèmes d'enregistrement des procédures de la police et de la gendarmerie, c'est à dire depuis 2016. Seules les statistiques par unités de compte sont connues avant cette date. Ainsi, le SSMSI a procédé à une rétropolation de la série de victimes sur la période 2012-2015 : en faisant l'hypothèse que, dans chacune des catégories de l'état 4001, le nombre moyen de victimes par unité de compte était identique sur la période 2012-2015 à celui observé en moyenne sur 2016-2017. Du fait du changement important dans la prise en compte des retraits frauduleux sur compte bancaires intervenue en 2011², le choix a été fait de commencer cette série

1. L'état 4001 recense des faits selon une règle d'unités de compte qui peuvent différer d'un index à l'autre. C'est le cas avec les « escroqueries et infractions assimilées » où 3 unités de compte sont utilisées : le chèque pour l'index 89 Falsifications et usages de chèques volés », le plaignant pour les index 90 « Falsification et usages de cartes de crédit », 91 « Escroqueries et abus de confiance » et 92 « Infractions à la législation sur les chèques » ou la procédure pour les index 84 « Faux en écriture publique et authentique », 85 « Autres faux en écriture » et 86 « Fausse monnaie ».

2. La circulaire du 2 août 2011 lève l'obligation du dépôt de plainte pour les particuliers victimes.

en 2012, année qui correspond également à la mise en place d'un nouveau dispositif d'enregistrement au sein de la gendarmerie nationale.

Enfin, cet indicateur est diffusé mensuellement depuis mai 2019 dans la note de conjoncture du SSMIS³.

Repères avec l'enquête de victimation *Cadre de vie et sécurité*

Les débits frauduleux sur compte bancaire, ne faisaient pas l'objet d'un questionnement dans les premières éditions de l'enquête *Cadre de vie et sécurité* mais ont été introduits à partir de 2011. En 2018, 1,3 million de ménages métropolitains ont déclaré avoir été victimes d'une escroquerie bancaire, soit 4,4 % du nombre de ménages possédant un compte bancaire⁴. Pour ce type d'escroqueries, le signalement auprès des forces de sécurité n'est pas un préalable obligatoire pour obtenir le remboursement des sommes débitées de la part de l'établissement bancaire de la victime. Les banques sont en effet tenues par la loi de procéder au remboursement intégral de ce type de débits frauduleux. De fait, ces escroqueries bancaires sont relativement peu fréquemment reportées. En moyenne entre 2016 et 2018, 32 % des ménages victimes se sont déplacés au commissariat ou à la gendarmerie, 23 % ont effectivement déposé une plainte et 7 % ont fait une déclaration de type main courante. Ce sont les adultes de moins de 50 ans qui sont le plus touchés par les escroqueries.

Par ailleurs, un questionnaire spécifique a pour la première fois été consacré aux arnaques dans l'enquête CVS conduite en 2018. Le terme « arnaque » désigne les fraudes et les escroqueries en dehors des débits frauduleux sur les comptes bancaires. Il peut s'agir par exemple d'une commande qui n'a jamais été livrée ni remboursée, d'une annonce qui s'est révélée être frauduleuse, d'un service qui n'a jamais été rendu, de fausses factures ou d'appels malveillants demandant d'appeler un numéro surtaxé, etc. Cela a pu se passer sur internet, par téléphone, par courrier ou par contact direct. Avec un taux de déclaration des arnaques à la police ou à la gendarmerie de 11 % en 2018, les arnaques sont un contentieux largement sous-déclaré par les victimes. Parmi les déclarants auprès de la police ou de la gendarmerie, les trois quarts (76 %) déposent effectivement plainte.

Les escroqueries enregistrées par les services sont légèrement orientées à la hausse en 2020

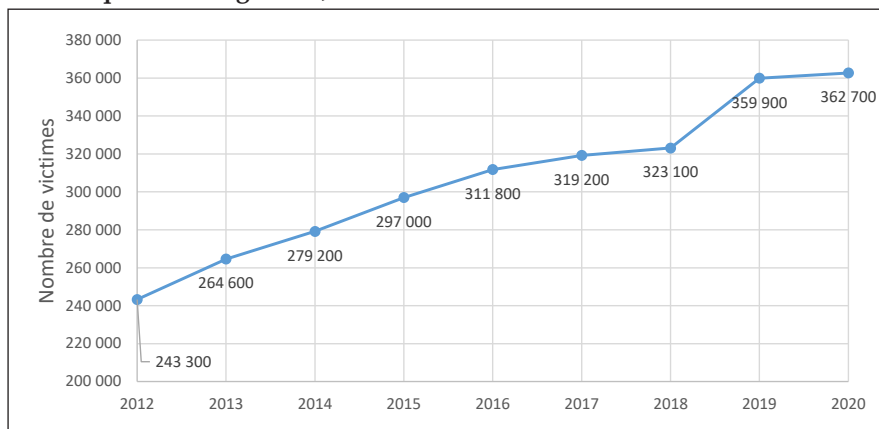
Les escroqueries enregistrées par la police et la gendarmerie sont globalement en hausse depuis 2012 (*figure 1*) : le nombre de victimes d'escroqueries et infractions

3. voir *Interstats Méthode* n°13, SSMIS, septembre 2019.

4. pour plus de détails, voir le *rapport d'enquête Cadre de vie et sécurité* 2019, SSMIS, décembre 2019.

assimilées a ainsi augmenté de près de la moitié sur la période 2012-2019, soit +6 % par an en moyenne. Alors que l'augmentation avait été moins marquée en 2017 et 2018, le nombre d'escroqueries enregistrées a subi une forte hausse en 2019 (+11 %). Cette croissance, régulière sur toute la période, était principalement due à la hausse de deux catégories d'infractions : les falsifications et usages de cartes de crédit (+9 % par an en moyenne sur 2012-2019) et surtout les escroqueries et abus de confiance (+7 % par an en moyenne sur 2012-2019) représentant l'essentiel des victimes d'escroqueries (et infractions assimilées) enregistrées. Dans le contexte de la crise sanitaire, les escroqueries enregistrées par les services de sécurité augmentent très légèrement en 2020 (+ 1 %).

1. Escroqueries enregistrées, cumul annuel

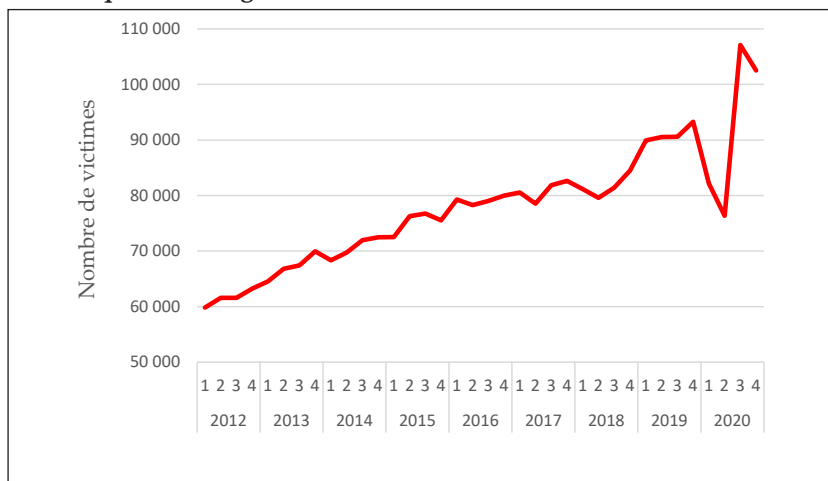


Champ : France métropolitaine.

Sources : SSMSI, bases des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

Le nombre d'escroqueries enregistrées a reculé, mais dans des proportions bien moindres que la plupart des autres indicateurs de la délinquance, au cours des premier et deuxième trimestres de l'année 2020 incluant le premier confinement de la population (*figure 2*). Partant d'un niveau assez bas à la fin du premier semestre, l'indicateur a ensuite enregistré un rebond important au troisième trimestre puis une baisse, là aussi d'ampleur bien moindre que les autres indicateurs, au dernier trimestre de l'année 2020 incluant le deuxième confinement de la population (voir *l'éclairage complémentaire #1* pour l'évolution hebdomadaire de l'indicateur « Escroqueries et abus de confiance »). En fin d'année 2020, le nombre d'escroqueries enregistrées est au-dessus de son niveau observé avant le premier confinement, dans le prolongement de sa tendance d'avant crise sanitaire.

2. Escroqueries enregistrées, évolution trimestrielle*



*Données corrigées des variations saisonnières et des effets de jours ouvrables (CVS-CJO), voir [définitions](#).

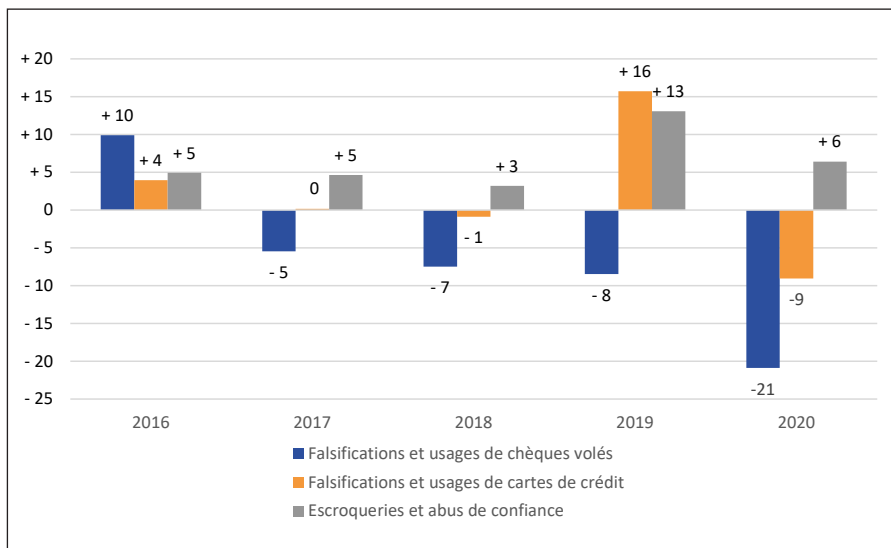
Champ : France métropolitaine.

Sources : SSMSI, bases des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

Dans un contexte de moindre utilisation des chèques, le nombre de victimes de falsifications et usages de chèques volés avait diminué ([figure 3](#)) ces dernières années (-5 % en 2017, -7 % en 2018 et -8 % en 2019). Cette baisse se poursuit et s’amplifie en 2020 (-21 %) dans le contexte de la crise sanitaire. Alors que le nombre de victimes de falsifications et usages de cartes de crédit avait fortement augmenté en 2019 (+16 %), il diminue en 2020 (-9 %) : cette catégorie représente une victime d’escroquerie enregistrée sur six ([figure 4](#)). Enfin, le nombre de victimes d’escroqueries et abus de confiance poursuit en 2020 la hausse observée ces dernières années. Dans le contexte de la crise sanitaire, cette hausse est néanmoins de moindre ampleur en 2020 (+6 %) qu’en 2019 (+13 %). En 2020, les victimes d’escroqueries et abus de confiance représentent les trois quarts des victimes d’escroqueries (et infractions assimilées) enregistrées par les services de sécurité.

Cette fiche sur les escroqueries enregistrées ne comporte pas d’analyse territoriale, car une part croissante d’escroqueries a lieu sur internet (selon l’enquête *Cadre de vie et sécurité*, une arnaque sur deux passe désormais par internet) ce qui rend moins pertinente l’approche géographique par territoire de commission.

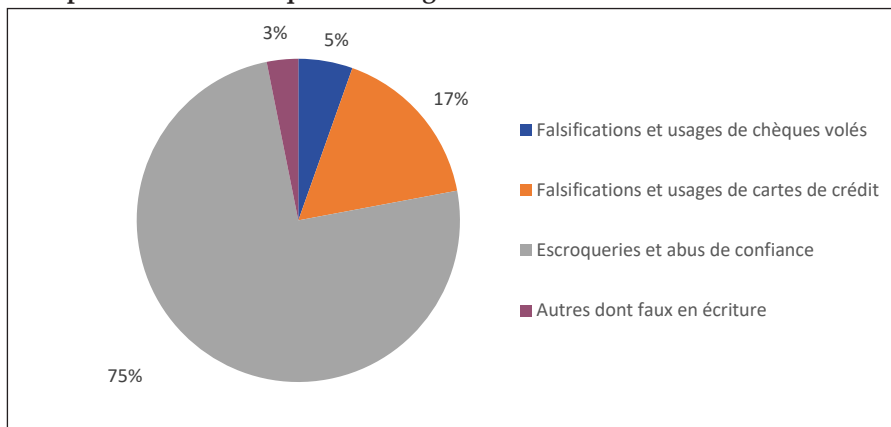
3. Escroqueries enregistrées, évolution annuelle des trois principales composantes (en %)



Champ : France métropolitaine.

Sources : SSMSI, bases des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

4. Répartition des escroqueries enregistrées en 2020 (en %)



Champ : France métropolitaine.

Sources : SSMSI, base des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie en 2020.

Les victimes d'escroqueries enregistrées par les services : plutôt des jeunes adultes

En 2020, parmi les 362 700 victimes d'escroqueries et infractions assimilées enregistrées par les services de sécurité, les personnes morales (51 400) représentent 14 % des victimes (contre 18% en 2019). Pour l'ensemble de la France métropolitaine, cela représente près de 5 victimes physiques pour 1 000 habitants. Dans le contexte des confinements sanitaires, l'année 2020 a été marquée par une hausse de la part des victimes de cyber-escroqueries parmi l'ensemble des victimes d'escroqueries.

Tous les âges adultes ont été confrontés aux escroqueries. La victimation des personnes physiques est significative à partir de 18 ans, elle culmine à 19 ans avec près de 9 victimes pour 1 000 habitants du même âge puis tend à diminuer lentement avec l'âge (*figure 5*). À 70 ans, on compte toujours 5 victimes pour 1 000 personnes de cet âge, alors que la plupart des vols et violences sont nettement moins exercés que cela à l'encontre des seniors.

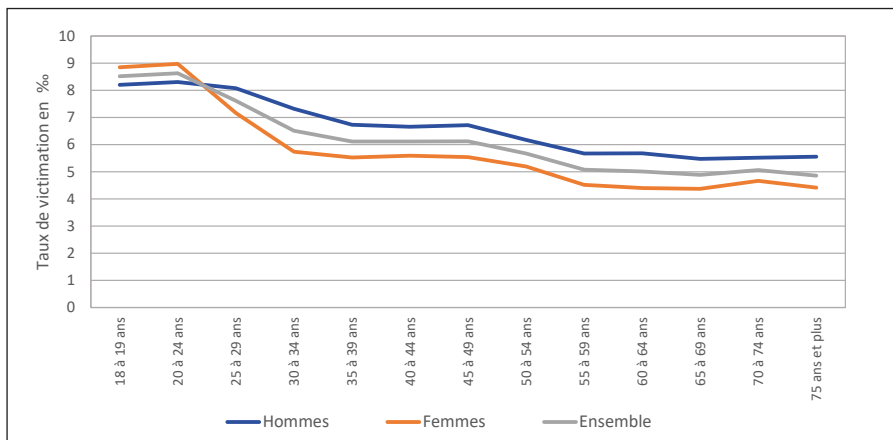
La victimation des femmes est plus élevée que celle des hommes entre 18 et 25 ans, avec un pic entre 20 et 24 ans (près de 9 victimes pour 1 000). Par la suite, ce sont les hommes qui sont plus souvent victimes avec encore près de 7 victimes âgées de 45 à 49 ans pour 1 000 habitants du même âge.

Ces infractions touchent en grande majorité des personnes de nationalité française. En effet, 92 % d'entre elles sont françaises, ce qui correspond presque à leur part dans la population résidant en France (*figure 6*). Les victimes de nationalités étrangères sont quasi-exclusivement majeures.

Surreprésentation des adultes de moins de 45 ans parmi les auteurs présumés

En 2020, 61 200 personnes ont été mises en cause pour escroqueries ou autres infractions assimilées, soit 14 % de moins qu'en 2019 qui recensait 69 400 auteurs présumés (*figure 7*) : ces mis en cause sont majoritairement des hommes (68 %), mais la proportion de femmes reste très supérieure à celle observée pour les autres types d'infractions. L'escroquerie reposant a priori sur une transaction avec des auteurs suffisamment crédibles aux yeux de la victime, ce sont les adultes (18 – 59 ans) qui représentent la grande majorité des auteurs présumés (89 %). Les jeunes adultes (de 18 à 29 ans), compte tenu de leur part dans la population, sont les plus surreprésentés parmi les mis en cause (près d'un tiers). Seulement 4 % des auteurs présumés d'escroqueries sont mineurs.

5. Part des victimes d'escroqueries pour 1 000 habitants de même sexe et âge en 2020

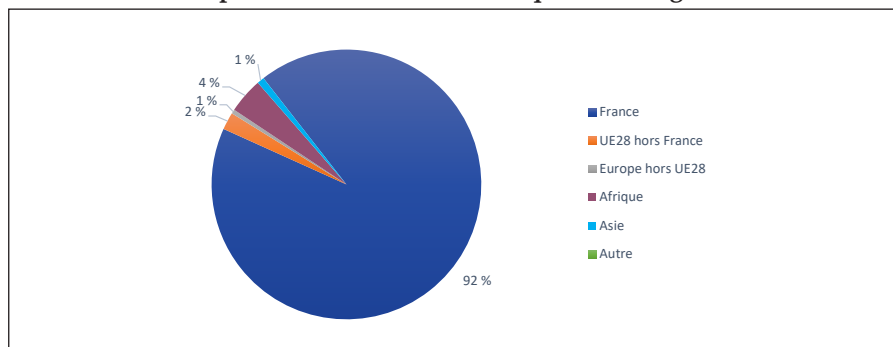


Champ : France métropolitaine.

Lecture : Sur 1 000 personnes âgées de 20 à 24 ans, 8,8 ont été enregistrées par les forces de sécurité comme victimes d'escroqueries en 2020.

Sources : SSMSI, base des victimes de crimes et délits 2020 ; Insee, estimations de population (résultats provisoires au 29 mars 2021).

6. Nationalité des personnes victimes d'escroqueries enregistrées en 2020



Champ : France métropolitaine.

Lecture : 92 % des personnes victimes d'escroqueries en 2020 ont une nationalité française.

Source : SSMSI, base des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie en 2020.

La grande majorité des personnes mises en cause pour des escroqueries et infractions assimilées en 2020 possèdent la nationalité française (88 %) (figure 8). Les étrangers mis en cause sont majoritairement de nationalités de pays d'Afrique (7 % du total), alors que ces nationalités représentent 3 % de la population résidant en

France métropolitaine (Insee, recensement de la population 2017). Parmi les mis en cause de nationalités étrangères, 7 % sont des mineurs (contre 4 % parmi les mis en cause de nationalité française). Au sein des mis en cause mineurs étrangers, près de 4 % ont moins de 13 ans.

7. Âge et sexe des personnes mises en cause pour des escroqueries enregistrées en 2020

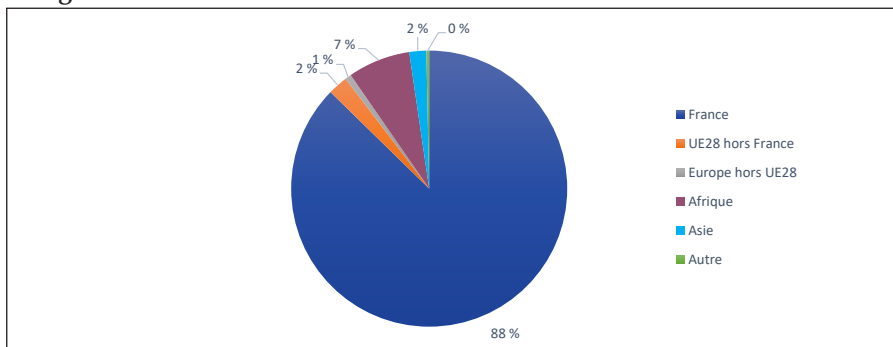
	Femmes mises en cause	Hommes mis en cause	Ensemble des mis en cause	Part des hommes parmi les mis en cause	Répartition des mis en cause par classes d'âges	Répartition de la population par classes d'âges
Moins de 13 ans	29	73	102	72 %	0 %	15 %
13 à 17 ans	477	2 043	2 520	81 %	4 %	6 %
18 à 29 ans	6 171	13 572	19 743	69 %	32 %	14 %
30 à 44 ans	6 916	14 596	21 512	68 %	35 %	18 %
45 à 59 ans	4 432	8 586	13 018	66 %	21 %	20 %
60 ans et plus	1 557	2 712	4 269	64 %	7 %	27 %
Total des personnes mises en cause	19 582	41 582	61 164	68 %	100 %	100 %

Champ : France métropolitaine.

Lecture : En 2020, 61 164 personnes ont été mises en cause par les forces de sécurité pour des escroqueries. 68 % sont des hommes et 35 % ont entre 30 et 44 ans. 18 % de la population de France métropolitaine a entre 30 et 44 ans.

Sources : SSMSI, base des mis en cause pour crimes ou délits enregistrés par la police et la gendarmerie en 2020 ; Insee, estimations de population (résultats provisoires au 29 mars 2021).

8. Nationalité des personnes mises en cause pour des escroqueries enregistrées en 2020



Champ : France métropolitaine.

Lecture : 88 % des personnes mises en cause par la police ou la gendarmerie en 2020 pour des escroqueries ont une nationalité française.

Source : SSMSI, base des mis en cause pour crimes ou délits enregistrés par la police et la gendarmerie en 2020.